

Formule traditionnelle pour le serment des Juifs, rendue obligatoire par Jacques 1^{er} d'Aragon 26 février 1241, Gérone

Texte, traduction et notes de Michel GRIFFE

Le texte du serment des juifs remonte à un original de 1241 qui nous a été conservé par 2 manuscrits qui ont été édités avec un appareil critique par Josep Maria Marquès (†) dans le *Liber privilegiorum civitatis et regni Valencie, I : Jaume 1^{er} (1236-1276)*, València, Universitat de València, 2001 (Fontes Històriques Valencianes, 1) p. 109-113, doc. n° 12. Il existe également une édition récente du *Cartoral de Rúbriques Vermelles de Pere de Rocabertí, évêque de Gérone*, publiée sous la direction du même Josep Maria Marquès à Barcelone par la Fundació Noguera en 2009 (disponible en librairie chez Amazon et téléchargeable en PDF sur le site de la fondation :

<http://www.fundacionoguera.com/libros/46%20%20CARTORAL%20DE%20R%C3%9ABRIQUES%20VERMELLES.pdf>

Le texte n° 43 a été établi d'après les deux manuscrits du XIV^e siècle et sur une édition précédente de J. M. Marquès (AIEG 25,1980, 294-298 INSTITUT D'ESTUDIS MÓN JUÏC). C'est lui qu'on trouvera ci-dessous avec quelques variantes destinées à faciliter sa lecture et la comparaison avec la *Vulgate* par un retour à la graphie scolaire française traditionnelle (restitution des diphtongues *ae*, suppression des lettres doubles, *t* au lieu de *c* avant voyelle *i*, lettres *j* et *v* au lieu de *i* et *u* ...). L'original peut être consulté à l'adresse Web ci-dessus.

Bibliographie :

- BAER, Fritz. *Die Juden im Christlichen Spanien*. Berlin: Akademie Verlag, 1929.
- DEPPING Georges-Bernard, *Les Juifs dans le Moyen-Age. Essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire*, Paris, Imprimerie Royale, 1823, 547 p.
- FEUERWERKER David, *L'Émancipation des Juifs en France. De l'Ancien Régime à la fin du Second Empire*, Paris, éd. Albin Michel, 1976 (ISBN 2-226-00316-9)
- GARCIA Y GARCIA Antonio, « Los Juramentos e Imprecaciones en los usatges de Barcelona », *Glossae*, Rivista de derecho europeo 7, Instituto de Derecho Común Europeo. Universidad de Murcia. Antonio García y García est professeur à l'université de Salamanque et spécialiste du droit de l'Eglise. Il est notamment l'auteur d'un gros ouvrage sur les conférences épiscopales. On peut lire son article en PDF à l'adresse suivante : <http://digitum.um.es/xmlui/bitstream/10201/27821/1/03-Los%20juramentos%20e%20imprecaciones%20en%20los%20usatges%20de%20Barcelona.pdf>
- KLEIN, E. *Jews, Christian Society, and Royal Power in Medieval Barcelona*. Ann Arbor: The University of Michigan Press, 2006.
- RAHOLA Carles, *Els Jueus a Catalunya*, 1928, rééd. photo. Libros Certeza, Saragosse, 2008 (contient en annexe la traduction en catalan du *Jurament dels jueus*).
- VALLS (Coord. et dir); ABELLA; GÓMEZ; JUANHUIX; RINCÓN; VIVES. *Regest dels documents de l'Arxiu Diocesà de Barcelona relatiu als jueus ?* Institut d'Estudis Mòn Juïc, collection Bet Genazim.
- « Le serment au pape. Rites de soumission et ordre politique dans les terres de l'Eglise (XIII^e – XIV^e siècle) », dans *Serment, promesse et engagement : rituels et modalités au Moyen Âge*, éd. F. Laurent, Montpellier, 2008, p. 317-331 (texte écrit en 2002).

Haec est forma qualiter fiat sacramentum judaeorum
quando intendunt jurare contra christianos tenentes
rotulum in collo.

Voici le formulaire selon lequel les Juifs doivent prêter serment
quand ces gens qui portent la rouelle sur le col² veulent jurer contre
des chrétiens.

[// Les « solennités »¹]

1. Juras o judaeae per illum qui dixit « Ego sum et non

1. Jures-tu ô Juif par celui qui a dit « Moi je suis et personne d'autre

¹ Les deux sous-titres entre crochets droits ne figurent pas dans le manuscrit, ils reproduisent les noms que l'édit de Jacques 1^{er} d'Aragon du 25 fév. 1241 (*Cartoral*, texte n° 41, p. 201) donne à ces deux parties. *Solennitas* en latin classique désigne une cérémonie solennelle. Au moyen-âge le mot désigne une formule solennelle, de la religion ou du droit, sans laquelle un acte (réunion ecclésiastique, contrat de mariage... ou comme ici serment) reste lettre morte. Dans un serment romain il consiste dans l'invocation de divinités qualifiées pour faire respecter le serment. Ici, il s'agit d'articles de foi tirés du seul Ancien Testament. Leur multiplication est destinée à lier le plus étroitement possible le jureur juif à la foi de ses ancêtres, mais le rédacteur y insère insidieusement au moins une référence indirecte qui le lie aussi à la foi chrétienne ! Voir ci-dessous.

² L'obligation du port de la rouelle, première manifestation de ségrégation à l'encontre des Juifs a été décidée par le concile du Latran en 1215 ; elle fut adoptée en Espagne en 1231 et en France en 1269 (saint Louis). Elle était de couleur jaune (couleur infernale du soufre) et de forme circulaire peut être pour rappeler les 30 derniers de Judas. Son usage disparaît progressivement à partir du XV^e siècle. L'étoile jaune des nazis, copiée sur la rouelle, a marqué un retour brutal à la ségrégation. Voir l'article de Danièle Sansy « Marquer la différence : l'imposition de la rouelle aux XIII^e et XIV^e siècles », *Médiévales* année 2001, volume 20, numéro 41, p. 15-36 et sur le Net :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medi_0751-2708_2001_num_20_41_1523

est alius preter me » ? Juras per illum qui dixit « Ego sum dominus Deus tuus qui eduxi te de terra Egypti, de domo servitutis. » ? Dic : Juro.

2. « Non habebis deos alienos coram me ».

Dic : Juro

3. Et per illum qui dixit « Non facies sculptile neque omnem similitudinem quae est in coelo desuper et quae in terra deorsum nec eorum quae sunt in aquis sub terra non adorabis neque coles » ? Dic : Juro.

4. Et per illum qui dixit « Ego sum dominus Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios in tertiam et quartam generationem eorum qui oderunt me, et faciens misericordiam his qui diligunt me in milia et custodiunt praecepta mea » ? Dic : Juro.

5. Et per illum qui dixit « Non assumes in vanum nomen domini Dei tui, nec enim habebit insontem Dominus eum qui assumpserit nomen domini Dei sui frustra » ?

Dic : Juro.

6. Et per illum qui dixit « Memento ut diem sabbati sanctifices ; sex diebus operaberis et facies omnia opera tua, septimo autem die sabbati domini Dei tui est. Non facies omne opus, tu et filius tuus et filia tua et servus tuus et ancilla tua, jumentum tuum et advena qui est intra portas tuas. Sex enim diebus fecit Deus caelum et terram, mare et omnia que in eis sunt, et requievit in die septima. Idcirco benedixit Deus diem sabbati et sanctificavit eum. » ? Dic : Juro.

7. Et per illum qui dixit: Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longaevus super terram quam dominus Deus tuus dabit tibi ? Dic : Juro.

8. Et per illum qui dixit: Non occides ? Dic : Juro

9. Et per illum qui dixit: Non moechaberis ?

Dic : Juro.

10. Et per eum qui dixit: Non furtum facies ? Dic : Juro.

11. Et per illum qui dixit: Non loqueris falsum testimonium contra proximum tuum ? Dic : Juro.

12. Et per eum qui dixit: Non concupisces domum proximi

n'est en dehors de moi » ? ³ Jures-tu par celui qui a dit « Je suis le seigneur ton Dieu qui t'ai fait sortir de la terre d'Egypte et de la demeure de servitude » ⁴ ? Dis : « Je le jure ».

2. (Et aussi) « Tu n'auras pas de dieux étrangers devant moi. » ⁵ Dis : « Je le jure ».

3. Et par celui qui a dit « Tu ne feras ni sculpture, ni image de ce qui est en haut dans le ciel et en bas sur la terre, ni des choses qui sont dans les eaux sous la terre, tu ne les adoreras ni ne les honoreras » ⁶ ?

Dis « Je le jure ».

4. Et par celui qui a dit « Je suis le Seigneur ton Dieu, fort jaloux ⁷, qui venge les fautes des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, pardonnant par milliers à ceux qui m'aiment et observent mes commandements » ?

Dis « Je le jure ».

5. Et par celui qui a dit : « Tu n'emploieras pas en vain du nom du Seigneur ton Dieu ⁸, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui aura employé le nom de son Seigneur Dieu inutilement. »

Dis : « Je le jure. »

6. Et par celui qui a dit : « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat ; tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage, mais le septième, le jour du sabbat, appartient au Seigneur ⁹. Tu ne feras pas rien de ton ouvrage ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton esclave, ni ta servante, ni ta bête de somme, ni l'étranger qui est dans ta maison. Dieu a fait en six jours le ciel, la terre, la mer, ainsi que tous les êtres qui y vivent et s'est reposé le septième. C'est pourquoi Dieu a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. » ?

Dis : « Je le jure. »

7. Et par celui qui a dit : « Honore ton père et ta mère, afin que se prolongent tes jours sur la terre que te donnera le seigneur ton Dieu. » ? ¹⁰ Dis : « Je le jure. »

8. Et par celui qui a dit : « Tu ne tueras pas. » Dis : « Je le jure. »

9. Et par celui qui a dit : « Tu ne commettras pas d'adultère. » Dis : « Je le jure. »

10. Et par celui qui a dit : « Tu ne voleras pas. » Dis : « Je le jure. »

11. Et par celui qui a dit : « Tu ne prononceras pas de faux témoignage contre ton prochain. » ? Dis : « Je le jure. »

12. Et par celui qui a dit : « Tu ne convoiteras pas la maison de ton

³ Passage célèbre du *Canticum Moysi* (*Deutéronome* 32,39) : *videte quod ego sim solus et non sit alius deus praeter me* (Vulgate) « Je suis le seul Dieu et il n'en existe pas d'autres en dehors de moi » ; voir aussi *Judith* 9, *Omnes gentes agnoscant quoniam tu es Deus et non est alius praeter te*. *Isaïe* 45.17 *Numquid non ego Dominus, et non est ultra Deus absque me? Deus iustus et salvans non est praeter me*. Cette citation a été très souvent reprise par la suite, notamment dans l'hymne du haut moyen-âge *Audite celi quae loqueor*. C'est probablement la raison qui l'a fait placer en tête des *solemnitates*. Mais la formulation de notre rédacteur est incomplète : il n'y a pas la mention du *solus...deus*, ce qui nous oblige à attribuer à *sum* et à *est* le sens d'« exister », ce qui donne un sens plus ample à l'assertion divine : il n'y a pas d'existence en dehors de moi car je suis le créateur de toutes choses. Ainsi la citation ne fait pas double emploi avec le paragraphe 2 (*Non habebis deos alienos*).

⁴ *Exode* 20,1.

⁵ *Non habebis deos alienos coram me* (*Exode* 20:3). Il y a une variante pour *coram me* : *contra me* « contre moi », variante peut-être intentionnelle : « en ma présence » semble autoriser d'autres dieux quand laveh a le dos tourné ! Avec *contra me* cette interprétation est impossible.

⁶ *Exode* 20, 4 *quae est* : saint Jérôme dans la Vulgate accorde *quae* à *similitudinem*, d'où le singulier *est*.

⁷ *Exode* 20, 5, texte de la Vulgate qui traduit le grec des Septante *zēlōtes* « jaloux » (hb זֵלֹזִים) par *fortis zelotes* « fortement jaloux ». Le sens de « venger » pour le latin *visitare* « visiter » est une innovation de la Vulgate.

⁸ *Exode* 20, 7.

⁹ *Exode* 20, 9-11. La citation de la Vulgate (*sex diebus operaberis et facies omnia opera tua septimo autem die sabbati Domini Dei tui non facies omne opus* « mais au septième, le jour du sabbat, qui appartient au Seigneur, tu ne feras aucun ouvrage... »), est légèrement modifiée : *est* n'y figure pas et l'auteur aurait dû transformer l'ablatif *die* en un nominatif *dies*, *Domini Dei* devenant un génitif d'appartenance dépendant de *est*. « Le jour du sabbat appartient au Seigneur ton Dieu. »

¹⁰ *Exode*, 20, 12. « Donnera » (*dabit*) : l'auteur suit la Vulgate qui traduit le présent de l'hébreu et du grec (*didōsi*) par un futur.

tui, nec desiderabis uxorem eius, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum nec omnia quae illius sunt ? Dic ; Juro.

13. Jura per quinque libros legis et per nomen sanctum et gloriosum *heye asset heye huc heye* ? Dic : Juro.

14. Et per nomen honorificatum *hya, ylya et ihyz*, et per nomen magnum et forte tam mirabile quod erat sculptum super frontem Aaron ? Dic : Juro.

15. Et per nomen admirabilis Ananiae fortis quod dixit Moyses super mare et divisit se per XII. vias ? Dic : Juro.

16. Et transierunt omnes filii Israel per siccum et submersus est Pharaon et omnis exercitus eius in mari Rubro et manna sanctum quod comederunt parentes tui in deserto ? Dic : Juro.

17. Et per tabernaculum et omnia vasa eius et per mensam sanctam et candelabrum aureum totum et archa foederis et per duas tabulas quas posuit Moyses in ea per praeceptum Domini ? Dic: Juro.

18. Et per cortinam paratam a ante Cherubim et extensam et per vestes sanctas Aaron et filiorum eius et per foedus sanctum quod pepigit Dominus cum Moïse et cum filiis Israel in monte Sinai in manu Moysi ? Dic: Juro.

prochain, ni ne désireras sa femme, ni son esclave, ni son bœuf, ni son âne, ni aucun des biens qui lui appartiennent. » ?

Dis : « Je le jure. »

13. Jure par les cinq livres de la loi et par le saint et glorieux nom *heye asset heye huc heye*¹¹ [Je suis qui je suis]. Dis : « Je le jure. »

14. Et par le nom honoré *hya*¹², *ylya*¹³ et *ihyz*¹⁴ et par le grand et très admirable nom qui était gravé sur le front d'Aaron ?¹⁵

Dis : « Je le jure. »

15. Et par le nom de l'admirable *Anania-le-fort*¹⁶ que prononça Moïse sur la mer et il [*sic*] se divisa en douze routes ?¹⁷

Dis : je le jure.

16. Et tous les fils d'Israël traversèrent à sec¹⁸ et Pharaon fut submergé avec toute son armée dans la Mer rouge et la Sainte Manne que mangèrent tes ancêtres dans le désert ?

Dis : « Je le jure. »

17. Et par le tabernacle et tous ses vases et par la sainte table, et le candélabre tout en or et l'arche d'alliance et par les deux tables que Moïse plaça dans cette dernière selon l'ordre du Seigneur ?

Dis : « Je le jure. »

18. Et par la cuve¹⁹ qui se trouve devant les chérubins²⁰ et par les vêtements sacrés d'Aaron et de ses fils²¹ et par l'alliance sacrée que Dieu a contractée avec Moïse et les fils d'Israël sur le mont Sinai entre les mains de Moïse²². Dis : « Je le jure. »

¹¹ *ahieh asher aheieh* : Exode 3, 14. La célèbre formule (incorrectement transcrite) est la réponse de Dieu à la question de Moïse : « les hébreux me demanderont quel est ton nom ». Elle pose un problème de traduction : le relatif hébreu *asher* étant invariable, on a l'embarras du choix : « Je suis qui je suis », « Je suis ce que je suis », « Je suis qui suis », « je suis celui qui est »... Voir quelques tentatives d'explication sur <http://www.psy-spi.com/je%20suis%20ce%20que%20je%20suis.htm>. Les exégètes juifs en ont conclu que le nom de Dieu ne doit pas être prononcé. « Le nom propre de l'Elohim de la Bible, le seul nom révélé directement par Lui à l'homme dans la liturgie du Buisson-Ardent, se compose de quatre lettres : Yod-hé-vav-hé, Iahveh. De même qu'Elohim dérive d'un mot qui signifie la Puissance, de même le "Tétragramme" dérive d'une racine qui a rapport à l'Etre. Lorsque Moïse demande à Elohim: "S'ils (les enfants d'Israël) demandent quel est ton nom, que leur répondrai-je ?", il lui est dit : *éhéyé asher éhyé*, "je serai qui je serai". On pourrait aussi bien traduire: "je serai : je serai", car la conjonction *asher* est la plus subtile des conjonctions. Il y a ici la répétition, à la première personne, du verbe être dans sa forme "inaccomplie". En hébreu, il n'y a pas de succession passé-présent-futur, mais la distinction sur un autre plan, entre l'accompli et l'inaccompli, Dieu est donc toujours "Celui qui vient", "Eternel", quoique le concept d'éternité tel que l'entend l'Occident soit foncièrement étranger à la pensée biblique. Disons plutôt: "l'Etre qui a été, qui est, qui sera" à chaque instant. En un mot, la Transcendance pure. » André Chouraqui, entretien avec Jean Moutappa, *Nouvelles Clés*.

¹² Le nom Yah (YH) est composé des deux premières lettres du Tétragramme. Selon certains, il s'agit d'une abréviation, selon d'autres d'une forme primitive du Tétragramme. C'est en tout cas ce nom qui est employé dans Alléluia (*Hallelou Yah* = Rendez louange à Yah).

¹³ Eli : à l'origine est un nom theophore, אֱלִיהוּ (elihu) signifie "Mon Dieu est YHWH". Cf. « *Eli, eli, lama sabachtani* » *Psaume 22* et *Matthieu 15, 33*.

¹⁴ *Ihyz* : mauvaise lecture du tétragramme qui était toujours écrit dans les manuscrits avec l'alphabet ancien proche de l'alphabet phénicien :

יחזי

¹⁵ *Iahveh* : Exode 28,36 Dans les prescriptions pour les vêtements des prêtres : « Tu feras une plaque d'or pur et tu y graveras comme sur un sceau 'Consacré à Iahveh' » (*qodesh Ieahveh*).

¹⁶ Référence à *Exode*, 15, chant de victoire de Moïse après le passage de la mer des Roseaux ((*fuoS maY tairK* קריעת ים סוף) qui commence par les mots suivants : יְהוָה יְצַדְדֵנוּ וְיִמְרָתוֹ אֲזִי wezimrat yah « Il est ma force et ma gloire Yah ! » Le problème est qu'il n'est pas question du nom d'Anania dans *Exode 15,2* ! Il est probable qu'il s'agit d'une mauvaise lecture du texte hébreu que nous venons de citer. Ce qui suppose une connaissance, même approximative (de seconde main ?), de la Bible hébraïque. *Admirabilis* (génitif) oblige à comprendre « le nom de l'admirable Anania-le-fort » et non « l'admirable nom d'Anania-le-fort », car dans ce cas on aurait *nomen admirabile*, comme plus haut, *nomen* étant du genre neutre en latin.

¹⁷ Allusion probable à *Nombre 13* où Moïse envoie un chef de chaque tribu reconnaître le pays de Canaan. Mais l'épisode survient bien après le passage de la Mer des roseaux.

¹⁸ *Exode 14,16*.

¹⁹ L'arche d'alliance. Il s'agissait d'un coffre en bois d'acacia. Le mot latin *cortina* signifie « chaudron ».

²⁰ *A ante* : pour *ab ante* « devant » (d'où vient le français AVANT).

²¹ Cf. *Exode 28*.

²² Dieu a remis les tables entre les mains de Moïse sur le Sinai, cf. *Exode 31,18*.

19. Et per iuramentum sanctum quod iuravit Deus ad Abraam in monte Moria et per terram promissionis et per Iherusalem et per cathedram honorificatam Dei et per angelos ministrantes ante Sanctum benedictum et per sanctas rotas animalium stantes facie ad faciem coram Deo laudantium et dicentium voce magna: Sanctus, sanctus, sanctus dominus sabaoth, pleni sunt caeli et terra gloria tua? Dic: Juro.

20. Et per omnes angelos pacificos qui in caelis sunt et per omnes sacerdotes Dei et per omnes prophetas Dei et omnia nomina sancta et honorificata et mirabilia et terribilia quae sunt de *Achatos, Baruch, Hu*? Dic: Juro.

21. Et per illum qui dicitur admirabilis consiliarius, Deus fortis, pater futuri saeculi, princeps pacis? Dic: Juro.

22. Et per omnia nomina sancta omnium angelorum qui in caelo sunt, et per viginti quattuor libros legis et per illud totum quod est in eis scriptum et per benedictiones et maledictiones quae datae fuerunt super montem Garizim et super montem Ebal et per XII tribus Israel? Dic: Juro.

[II/ Les « malédictiones »]

1. Ut si scis veritatem et vis iurare mendacium « veniant super te omnes maledictiones et apprehendant te. Responde: Amen.

2. Maledictus eris in civitate et maledictus in agro, maledictum horreum tuum et maledictae reliquiae tue.

19. Et par le serment sacré que Dieu jura à Abraham sur le mont Moriah²³ et par la terre promise et par Jérusalem et par le trône d'honneur de Dieu²⁴ et par les anges en service devant le Saint béni²⁵, et par les saintes roues²⁶ des êtres vivants qui se tiennent debout face contre face en présence de Dieu, le louant et prononçant d'une voix forte: « Saint, saint, saint, le seigneur de l'armée céleste, les cieux et la terre sont pleins de ta gloire. »

Dis: « Je le jure. »

20. Et par tous les anges pacifiques qui sont dans le ciel et par tous les prêtres de Dieu et par tous les prophètes de Dieu et tous les mots saints, honorés, admirables et terribles comme ceux de *Achatos Baruch hu*²⁷. Dis: « Je le jure. »

21. Et par celui qui est dit « admirable conseiller, Dieu puissant, père du temps futur, prince de la paix »²⁸. Dis: « Je le jure. »

22. Par tous les noms saints de tous les anges qui sont dans le ciel, et par les vingt-quatre livres de la loi²⁹ et par tout ce qui y est écrit, et par les bénédictions et les malédictions qui ont été données sur le mont Garizim et sur le mont Ebal³⁰ et par les douze tribus d'Israël? Dis: « Je le jure. »

1. Si, tout en connaissant la vérité, tu profères un faux serment, que viennent sur toi et te saisissent toutes les malédictions. Réponds: Amen.³¹

2. Tu seras maudit dans la ville et dans la campagne. Que soit maudits ton grenier et tes provisions³².

²³ Le Mont Moriah (en hébreu, הִירֹמ, *Mōriyā* = « ordonné » ou « considéré par YHWH ») est le nom donné à un massif montagneux dans le Livre de la *Genèse* comme lieu de la Ligature d'Isaac et de la promesse de Dieu: « Je te bénirai et multiplierai ta descendance » (*Genèse* 22,15). On l'identifie en général au mont du Temple à Jérusalem.

²⁴ Allusion à *Esaië* 6, 1-3 « L'année de la mort du roi Ouzia, je vis le Seigneur siégeant sur un trône élevé et majestueux, et les pans de son vêtement remplissaient le temple. Des séraphins se tenaient debout près de lui, chacun, ayant six ailes dont deux cachaient son visage, deux couvraient ses pieds, deux servaient à voler. S'adressant l'un à l'autre, ils s'écriaient: "Saint, saint, saint est l'Éternel-Sabaoth! Toute la terre est pleine de sa gloire!" » La phrase est reprise dans le *Sanctus*, l'hymne d'adoration de la religion catholique: *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth! Pleni sunt caeli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis!*

²⁵ *Sanctus benedictus*: cette expression désigne Dieu dans le contexte de *Isaïe* 6,1 (voir ci-dessus). Dans la Bible seul Dieu est saint. Les églises chrétiennes ont considérablement élargi la définition: le Christ naturellement, mais aussi les patriarches, les apôtres, et d'une façon générale tous les membres de l'Église militante (« communion des saints »). L'adjectif *benedictus* (hébreu בְּרוּךְ *baruch* cf. *baraka*, Barak Obama, grec *eulogetos*), joint au substantif *sanctus*, se trouve dans l'épître de Paul aux Romains (9, 5) où le Christ est qualifié de « Dieu béni éternellement ».

²⁶ Souvenir de la vision d'*Ezéchiel* 3,13: *et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram et vocem rotarum sequentium animalia et vocem commotionis magnae*, confondu avec les paroles du *Sanctus d'Isaïe* 6,1. Echo également d'*Apocalypse* 5,11: *Et vidi et audivi vocem angelorum multorum in circuitu throni et animalium et seniorum, et erat numerus eorum myriades myriadam et milia milium.*

²⁷ *HaKadosh Baruch Hu* « Le saint béni soit-il ». Cette formule talmudique est reprise dans un « piyyout » du XVIII^e siècle, le *Shalom aleikem* (cf. arabe: *salam aleikoum*), hymne d'accueil toujours chanté pour shabbat. Mais pourquoi *HaKadosh* a-t-il été transcrit par *Achatos*? Souvenir des études classiques du rédacteur où *Achatos* est le nom du fidèle compagnon d'Enée?

²⁸ *Esaië* 9,6. La citation est célèbre parce qu'elle est l'une de celles qui sont utilisées par les chrétiens pour prouver que l'Ancien testament annonce Jésus-Christ. En effet, dans son contexte, elle ne s'applique pas à Dieu, mais à « un enfant qui nous est né, un fils qui nous a été donné ». En citant l'AT le rédacteur amène insidieusement le jureur à reconnaître le Christ comme le vrai messie.

²⁹ Le nombre de 24 est celui des livres de la Bible hébraïque. Pour les Juifs, comptent pour un seul livre chacun des regroupements suivants: les douze petits prophètes, les deux livres de Samuel, les deux livres des Rois, les deux livres des Chroniques, Esdras et Néhémie, les cinq premiers livres (le Pentateuque = La Torah).

³⁰ *Deutéronome*, 11, 29 « Et lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, tu prononceras la bénédiction sur la montagne de Garizim, et la malédiction sur la montagne d'Ebal. » Le mont Garizim près de Naplouse est, encore aujourd'hui, la montagne sainte des Samaritains. Le mont Ebal (943 m), également en Samarie au nord de Sichem, est le lieu où Josué établit un autel pour accomplir les prescriptions de Moïse, notamment les malédictions: « Alors Josué bâtit un autel à l'Éternel, le Dieu d'Israël, sur le mont Ébal, Comme Moïse, serviteur de l'Éternel, l'avait commandé aux enfants d'Israël, ainsi qu'il est écrit dans le livre de la loi de Moïse; un autel de pierres brutes, sur lesquelles on n'avait point levé le fer. Ils y offrirent des holocaustes à l'Éternel, et ils présentèrent des sacrifices de prospérités. Il écrivit aussi là, sur les pierres, une copie de la loi de Moïse, que celui-ci avait écrite devant les enfants d'Israël. » (*Josué* 8,30)

³¹ Dans ce qui suit, l'auteur reproduit presque mot pour mot les malédictions du *Deutéronome* 28, 16-5.

9. Domum aedifices et non habites in ea; plantas vineam et non vindemias eam; bos tuus immoletur coram te et non comedas ex eo. R. Amen.

10. Asinus tuus rapiatur in conspectu tuo et non reddatur tibi; oves tuae dentur inimicis tuis et non sit qui te adiuvet; filii tui et filiae tuae tradantur alteri populo videntibus oculis tuis et deficientibus ad conspectum tuum eorum tota die et non sit fortitudo in manu tua. R. Amen.

11. Fructus terrae tuae et omnes labores tuos comedat populus quem ignoras et sis semper calumniam sustinens, et oppressus cunctis diebus et stupens ad terrorem eorum quae videbunt oculi tui; percutiat te Dominus ulcere pessimo in genibus, in furis, sanarique non possis a planta pedis usque ad verticem tuam. R. Amen.

12. Ducetque te Dominus et uxorem tuam et filios tuos et filias tuas in gentem quam non novisti tu et patres tui, et servies ibi diis alienis ligno et lapide et erit penitus in proverbium ac fabulam omnibus populis ad quos te introduxerit ibi Dominus. R. Amen.

13. Sementem multam iactabis in terram et modicum congregabis quia locuste omnia devorabunt; vineam plantabis et fodies et vinum non bibes, nec colliges ex ea quidpiam quoniam vastabitur vermibus; olivas habebis in terminis tuis et non ungeris oleo quia destruentur et deperibunt. R. Amen.

14. Filios generabis et filias et non frueris eis quoniam ducentur in captivitatem; omnes arbores tuas et fructus terrae tuae rubigo consumet; advena qui tecum versatur in terra ascendet super te eritque sublimior; tu autem descendes et eris inferior; ipse fenerabit tibi et tu non fenerabis ei; ipse erit in capite et tu eris in cauda, et venient super te omnes maledictiones iste et persequentes apprehendent te donec intereas. R. Amen.

15. Servies inimico tuo quem Dominus mittet tibi in fame et siti et nuditate et omni penuria, et imponet jugum super cervicem tuam donec te conterat; adducet Dominus super te gentem de extremis finibus terrae in similitudinem aquilae volantis cum impetu cuius linguam intelligere non possis. R. Amen.

16. Gentem pessimam quae non deferat seni nec misereatur parvulis et devoret fetus jumentorum tuorum, fruges terrae tuae donec intereas et non relinquat tibi triticum, vinum et oleum, armenta boum et greges ovium donec te disperdat et conterat, et comedas fructum

9. Tu bâtiras une maison et tu ne l'habiteras pas. Tu planteras une vigne et tu ne la vendangeras pas, ton bœuf sera abattu en ta présence et tu n'en mangeras pas. Réponds : Amen.

10. On volera ton âne devant toi et tu ne le retrouveras pas. Tes moutons iront à tes ennemis et personne ne viendra à ton secours. Tes fils et tes filles seront livrés à un peuple étranger sous tes propres yeux qui s'épuiseront à regarder vers eux toute la journée et ta main n'y pourra rien.

Réponds : Amen.

11. Les fruits de ta terre et tous tes travaux, ce sont des inconnus qui en profiteront.

Tu devras toujours subir la calomnie et l'oppression quotidienne, et la terreur que te procurera ce que verront tes yeux te rendra fou. Le seigneur te frappera d'un ulcère très douloureux aux genoux, aux mollets⁴¹, sans possibilité de guérison, depuis la plante de tes pieds jusqu'à ton cou. Réponds : Amen.

12. Et le Seigneur t'exilera toi⁴², ta femme, tes fils et tes filles dans un pays inconnu de toi et de tes ancêtres. Et tu serviras là-bas des dieux étrangers de bois et de pierre. Et tu seras livré aux moqueries et aux racontars⁴³ de tous les peuples chez lesquels te conduira le Seigneur là-bas. Réponds : Amen.

13. Tu mettras en terre beaucoup de semences mais tu en retireras peu parce que les sauterelles te mangeront tout. Tu planteras la vigne et tu la laboureras, mais tu ne boiras pas de vin : tu n'en retireras rien parce que les vers l'auront dévastée. Tu auras des oliviers dans ta propriété mais tu ne pourras pas t'enduire d'huile parce qu'ils seront détruits et perdus. Réponds : Amen.

14. Tu engendreras des fils et des filles et tu ne profiteras pas d'eux, parce qu'ils seront emmenés en captivité. Les maladies emporteront tes arbres et les récoltes de ta terre. L'étranger qui vit avec toi sur ta terre s'élèvera et te dominera, mais toi, tu t'enfonceras et seras dominé. C'est lui qui te réclamera des intérêts et non pas toi qui lui en réclamera. Il sera à la tête et tu seras à la queue. Toutes ces malédictions viendront sur toi, te poursuivront et s'empareront de toi jusqu'à ce que tu périsses⁴⁴. Réponds : Amen.

15. Tu seras l'esclave de l'ennemi que le Seigneur t'enverra avec la faim, la soif, de la nudité et toutes sortes de pénuries, et Il t'imposera un joug sur ta nuque jusqu'à ce qu'Il t'écrase. Le Seigneur fera fondre sur toi des confins de la terre un peuple semblable à un aigle en plein vol dont tu ne pourras pas comprendre la langue.

Réponds : Amen.

16. Un peuple atroce qui n'a aucun respect⁴⁵ pour le vieillard et aucune pitié pour les petits enfants et qui dévorera la progéniture de ton bétail, les récoltes de ta terre jusqu'à ce que tu périsses et il ne te laissera ni blé, ni vin, ni huile, ni troupeau de bœufs, ni troupeaux de moutons, jusqu'à ce qu'il t'écrase et t'anéantisse, et tu en viendras à

⁴¹ *Furis* pour *suris*, *surae* = « mollet » (s et f dans les manuscrits se ressemblent beaucoup).

⁴² Omission intéressante par rapport à la Vulgate : *te et regem tuum* « toi et ton roi ». Volonté d'actualiser le texte : les Juifs n'ont plus de roi !

⁴³ Malédiction reprise dans des termes proches dans *Ezéchiel* 5,32.

⁴⁴ Manquent les versets 45-47 *quia non audisti vocem Domini Dei tui nec servasti mandata eius et caerimoniae quas praecepit tibi et erunt in te signa atque prodigia et in semine tuo usque in sempiternum eo quod non servieris Domino Deo tuo in gaudio cordisque laetitia propter rerum omnium abundantiam*. On ne peut pas reprocher au jureur de n'avoir pas obéi au Seigneur : il n'est pas traduit devant un tribunal religieux !

⁴⁵ L'emploi du verbe *deferre* « porter en bas » (d'où fr. DEFERENT) au sens de « marquer du respect à » n'est pas classique. Le sens moderne provient de la coutume de se prosterner devant les empereurs selon l'usage des cours orientales.

ventris tui et carnes filiorum et filiarum tuarum quas dedit tibi Deus tuus in angustia et vastitate qua obrimet te hostis tuus. R. Amen.

17. Consumetur in vanum virtus tua et non donet terra tua germen suum et arbores terrae tuae non donent fructum suum ; mittat Dominus in te bestias agri qui consumant te et pecora tua et ad paucitatem redigant, desertaque fiant in terra tua, confringat Dominus de te baculum panis et reddat eum ad pondus et comedas et non sis satiatius; non ignoscet tibi Deus, set contra te maxime furor eius saeviet et zelus contra te ; et sedeant super te omnia maledicta que scripta sunt in hoc volumine, et deleat Dominus nomen tuum sub caelo et consumat te in perditionem ex omnibus tribus Israel iuxta maledictiones que in isto volumine continentur. R. Amen.

18. Fiant filii tui orfani et uxor tua vidua; fias sicut stipula ante faciem venti et angelus Domini persequatur te ; sint viae tuae tenebroase et lubricae et angelus Domini te impellat ; fiat mensa tua coram te in laqueum et in retributionem et in scandalum. R. Amen.

19. Obscurentur oculi tui ne videant et dorsum tuum semper incurvet; effundat Dominus super te iram suam et furor ire sua comprehendat te ; apponat Deus iniquitatem super iniquitatem tuam et non intres in justitiam suam ; fiat habitatio tua deserta et in tabernaculis tuis non sit qui

manger les propres fruits de ton ventre, la chair de tes fils et de tes filles que ton Dieu t'avait donnés, dans la détresse et la ruine où t'aura acculé ton ennemi. Réponds : Amen. ⁴⁶

17. Que ton énergie ⁴⁷ soit réduite à néant, et que ta terre ne te donne la moindre pousse et que les arbres de ta terre ne te donnent aucun fruit. Le Seigneur enverra contre toi des bêtes sauvages qui te détruiront toi et ton bétail et te réduiront à la pauvreté et les déserts s'installeront sur ta terre ⁴⁸. Le seigneur brisera ton bâton à pain ⁴⁹, il te rendra le pain au bon poids, tu le mangeras, mais ne seras pas rassasié. Dieu ne te pardonnera pas mais sa rage et son zèle se retourneront contre toi. Et toutes les malédictions qui sont dans ce rouleau s'abatront sur toi. Et Dieu fera disparaître ton nom de dessous le ciel et il te fera disparaître de toutes les tribus d'Israël conformément aux malédictions qui sont dans ce rouleau. ⁵⁰ Réponds : Amen.

18. Que tes fils soient orphelins et ton épouse veuve ⁵¹. Tu deviendras comme le chaume devant la face du vent ⁵² et l'ange de Dieu te persécutera. Tes routes seront sombres et glissantes et l'ange de Dieu te bousculera. Que, toi présent, ta table soit un piège, un châtiment, une pierre d'achoppement ⁵³. Réponds : Amen.

19. Que tes yeux s'obscurcissent pour ne plus voir et que ton dos ne cesse de se courber. Que Dieu déverse sur toi sa colère et que la fureur de Sa ⁵⁴ colère s'empare de toi. Que Dieu ajoute l'iniquité à ta propre iniquité et ne te fasse pas entrer dans sa justice. Que ton logis soit déserté et qu'il n'y ait aucun habitant dans tes tentes. Le Seigneur

⁴⁶ Ici s'arrête la reprise quasi-textuelle de *Deut.* 28, probablement à cause du caractère redondant des malédictions suivantes (cannibalisation de l'épouse, maladies, exil, pauvreté...). Les malédictions suivantes sont empruntées à divers livres de la Bible dont on ne trouve pas toujours les références : il faut laisser un peu de place à l'imagination du rédacteur !

⁴⁷ *Lévitique* 26, 20-22. Au lieu de *virtus*, la Vulgate comporte *labor* « la force de travail » *Consumetur incassum labor vester, non proferet terra germen, nec arbores poma praebebunt.* *Virtus* désigne les qualités qui font l'homme véritable (*vir*) notamment le courage et donc ici l'ardeur au travail. On peut néanmoins se demander si avec *virtus*, le rédacteur n'a pas infléchi le sens de ce passage vers l'idée d'une stérilité générale qui frappera le parjure. Mais *virtus* en latin n'a pas le sens de « virilité » qui se dit *virilitas*.

⁴⁸ *Lévitique* 26,22 *emittamque in vos bestias agri quae consumant et vos et pecora vestra et ad paucitatem cuncta redigant desertaque fiant viae vestrae.*

⁴⁹ « Le bâton à pain » : il ne s'agit pas d'une baguette de pain, mais d'un bâton sur lequel étaient enfilés les pains en forme de couronne (source : la *Bible de Jérusalem*). Dans la Bible, briser le bâton à pain ôte à celui-ci sa force nutritive. Il s'agit ici d'une citation partielle de *Lévitique* 26,26, *postquam confregero baculum panis vestri ita ut decem mulieres in uno clibano coquant panes et reddant eos ad pondus et comedetis et non saturabimini,* voir aussi *Psaume* 105, 16-17 et *Ezéchiel* 4,16. Le rédacteur de la formule n'a pas retenu la référence aux dix femmes qui prépareront le pain. Ici, c'est Dieu qui fera fonction de boulanger !

⁵⁰ Citation de *Deut.* 29,20 et *Dominus non ignoscat ei sed tunc quam maxime furor eius fumet et zelus contra hominem illum et sedeant super eo omnia maledicta quae scripta sunt in hoc volumine et deleat nomen eius sub caelo et consumat eum in perditionem ex omnibus tribus Israhel iuxta maledictiones quae in libro legis huius ac foederis continentur.* Le rouleau en question est celui du *Deutéronome*, le terme ne convient guère aux feuillets du formulaire !

⁵¹ *Psaume* 108,9 *fiant filii eius orfani et uxor eius vidua.*

⁵² *Psaume* 82,12 *Deus meus pone illos ut rotam sicut stipulam ante faciem venti.*

⁵³ *Psaume* 69, 23-29 (Mes ennemis mettent du poison dans ma nourriture) *fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum et in retributiones et in scandalum obscurentur oculi eorum ne videant et dorsum eorum semper incurva effunde super eos iram tuam et furor irae tuae comprehendat eos fiat habitatio eorum deserta et in tabernaculis eorum non sit qui inhabitet quoniam quem tu percussisti persecuti sunt et super dolorem vulnere meorum addiderunt adpone iniquitatem super iniquitatem eorum et non intrent in iustitia tua deleantur de libro viventium et cum iustis non scribantur* La traduction latine n'est pas celle de la *Vulgate*, mais une traduction latine du grec de la *Septante* : γενηθήτω ἡ τράπεζα αὐτῶν ἐνώπιον αὐτῶν εἰς παγίδα καὶ εἰς καὶ εἰς σκάνδαλον, *retributionem* traduit le grec ἀναπαόδοσις (« paiement d'une dette, rétribution, châtiment »). Le σκάνδαλον est la pierre placée sur le chemin pour faire trébucher quelqu'un. La *Vulgate* dit : « Que leur table soit pour eux un piège et leur prospérité une entrave » et le texte hébreu : « Que la table dressée devant eux leur devienne un piège, qu'elle soit un traquenard pour ces gens heureux ! » Le rédacteur de la *formula* joue probablement ici sur le sens de *tabula* qui désigne en latin (comme en grec ou en hébreu) la table où l'on mange, mais aussi la table du changeur de monnaie, du banquier. L'absence de contexte explicite comme dans le *psaume* laisse les deux interprétations possibles. Etant donné que la profession de banquier était la seule permise aux Juifs et que le serment de Gérone concerne les prêts à intérêt consentis par les Juifs, le lecteur est conduit à privilégier le sens de « banque. » Le châtiment qui attend le parjure est la ruine de son affaire.

⁵⁴ *Sua* faute de copie pour *suae/sue* (*furor* est un mot masculin en latin).

habitet; deleat Dominus nomen tuum de libro viventium et cum justis non scribaris. R. Amen.

20. Effundatur sanguis tuus sicut humus et corpus tuum sicut stercola; argentum et aurum tuum non liberet te in die furoris Domini percutiat te Dominus omnibus plagis sicut percussit Faraonem et populum eius si scis veritatem et juras falsitatem. R. Amen.

21. Percutiat te Dominus sicut percussit Egyptum sanguine, ranis, scrufis et muscis et mortalitate animalium et ulceribus et vermicis et grandinibus et locustis et mortalitate primogenitorum tuorum, maledictio qua maledixit Josue Gerico veniat super te et super domum tuam et super omnia quae habes ; uxor tua et filii mendicent ostiatim et non sit qui consoletur eos.

R. Amen.

22. In ira et in furem domini regis et omnium illorum qui te videbunt venias et omnes amici tui habeant te pro inimico et semper te derideant, cadas et non sit qui te adjuvet, ad sublevandum pauperem et miserum moriaris, non sit qui te tumulet ; si scis veritatem et juras falsitatem, anima tua vadat in loco illo in quo canes stercola deponunt.

R. Amen.

Datum Gerunde anno Domini MCCXL primo, X kalendas marcii, era .M CC LXX IX.

supprimera ton nom du livre des vivants et que tu ne seras jamais inscrit sur la liste des justes. Réponds : Amen.

20. Ton sang sera répandu comme de la terre et ton corps comme du fumier⁵⁵. Ton or et ton argent ne te libèreront pas⁵⁶ et au jour de la fureur du Seigneur, le Seigneur te frappera de toute sorte de plaies comme il a frappé Pharaon et son peuple si, tout en sachant la vérité, tu prononces un faux serment. Réponds : Amen.

21. Que le Seigneur te frappe comme il a frappé l’Egypte par le sang, les grenouilles, les écrouelles, les mouches, la mort des animaux, les ulcères, les vers, la grêle, les sauterelles, la mort des premiers-nés, que la malédiction prononcée par Josué à Jéricho⁵⁷ vienne sur toi, sur ta maison et sur tout ce que tu possèdes. Que ton épouse et tes fils mendient de porte à porte et qu’il n’y ait personne pour les consoler. Réponds : Amen.

22. Puisses-tu encourir la colère et la fureur du seigneur roi et de tous ceux qui te verront, que tous tes amis deviennent tes ennemis et ne cessent de se moquer de toi, puisses-tu tomber et ne trouver personne pour t’aider, personne pour soulager ta pauvreté et ta misère, personne pour t’enterrer une fois mort. Si, bien que sachant la vérité, tu prêtes un faux serment, que ton âme aille à l’endroit où les chiens déposent leurs excréments⁵⁸.

Réponds : Amen.

Donné à Gérone en l’an de grâce 1241. Le 19 février 1279⁵⁹.

⁵⁵ Citation de *Sophonie* 1,17 : *et tribulabo homines et ambulabunt ut caeci quia Domino peccaverunt et effundetur sanguis eorum sicut humus et corpus eorum sicut stercola* .

⁵⁶ *Ezéchiel* 7,19 *argentum eorum et aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini*

⁵⁷ *Josué* 6,26 : « Maudit soit devant lahveh l’homme qui se lèvera pour rebâtir cette ville – Jéricho. Il la fondera sur son aîné et en posera les portes sur son cadet. »

⁵⁸ Dans l’AT les chiens dévorent les cadavres maudits, lèchent leur sang ou leurs blessures, mais nulle part les âmes ne sont condamnés à finir dans les excréments. L’image du chien sur son fumier apparaît cependant dès l’antiquité (voir notamment saint Jean-Chrysostome (*Homélie* XVII), saint Augustin (*Sermon* 41). Il y a dans les malédictions du *Serment* de nombreuses références à la saleté, à la maladie et à la mort, une obsession du moyen-âge qui trahit une perception négative des juifs. Voir Pau Gerez, *Alum Cos impur; cos brut. Immundícia i impuresa en la percepció del jueu a l’Edat Mitja*. http://www.google.fr/webhp?source=search_app#hl=fr&output=search&client=psy-ab&q=%22canes+stercola+deponunt%22&og=%22canes+stercola+deponunt%22&gs_l=hp.12...933.9689.0.10649.25.25.0.0.0.2.815.6529.11j3j3j1j2j3j2.25.0...0.0...1c.bl1ij80gLZA&pbx=1&bav=on.2.or.r_gc.r_pw.r_qf..cf.osb&fp=3d70d3bf7a39720e&biw=1280&bih=899

⁵⁹ MCCXL primo = 1241. La deuxième date est celle de la copie.